

DECISION n° LFV/06/2025
relative aux tarifs activités extra-scolaires spécifiques

Le Proviseur du lycée français de Varsovie,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R.421-13, D.452-8 al. 9 et 10, D.452-11 et D.452-19
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu la note n° 2082 du 30 septembre 2016 relative à la délégation de signature et de pouvoir dans les établissements en gestion directe
Vu la délégation de pouvoir en faveur de Mme Anne LESAGE en date du 21/12/2021

DECIDE :

Article 1 : Cours de préparation aux certifications de langue anglaise par le British Council (hors frais d'examen)

Pour l'année scolaire 2025/2026

	A titre indicatif			Facturation par trimestre			
	Prix annuel	nb élèves min	nb élèves max	prix par mois	prix 1 trim (4 mois)	prix 2 trim (3 mois)	prix 3 trim (3 mois)
Programme de 30 semaines	1 650,00 PLN	10	12	165,00 PLN	660,00 PLN	495,00 PLN	495,00 PLN
Programme de 34 semaines	1 870,00 PLN	10	12	187,00 PLN	748,00 PLN	561,00 PLN	561,00 PLN

Article 2 : Préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique

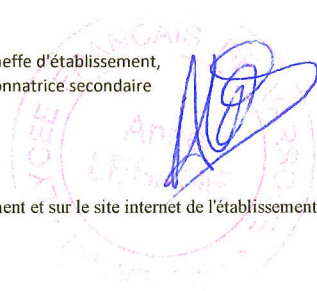
Pour l'année scolaire 2025/2026

	A titre indicatif			Facturation par trimestre			
	Prix annuel	nb élèves min	nb élèves max	prix par mois	prix 1 trim (4 mois)	prix 2 trim (3 mois)	prix 3 trim (3 mois)
Programme de 30 semaines	1 700,00 PLN	10	24	170,00 PLN	680,00 PLN	510,00 PLN	510,00 PLN

Modalités de facturation des AES

1er trimestre : octobre
2ème trimestre : février
3ème trimestre : mai

La cheffe d'établissement,
Ordonnatrice secondaire



Le, 01/09/25

Décision affichée dans l'établissement et sur le site internet de l'établissement le :

